



AVIS PUBLIC

Modification au calendrier des séances ordinaires de l'année 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité;

QUE le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, a adopté une modification au calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil.

QUE la séance ordinaire prévue le 3 novembre 2025 soit reportée au 10 novembre 2025. Cette séance débutera à 20 h à la salle du conseil municipal situé au 2, boul. Perron Est à Caplan.

QUE le nouveau calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Caplan soit établi pour l'année 2025 comme suit, en précisant que les séances ordinaires débutent à 20 h :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 10 novembre
- 1er décembre

Donné à Caplan, ce 17 décembre 2024.

François Bouchard

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier